

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Incendies d'espaces naturels : Une menace pour l'environnement et l'économie agricole.

Chaque année, à partir du printemps et tout au long de la saison estivale, les sapeurs-pompiers sont fortement mobilisés pour lutter contre les feux d'espaces naturels. Si dans la plupart des cas, ces situations sont rapidement maîtrisées, il existe des risques de propagation qui peuvent être très destructeurs.

Une augmentation des feux d'espaces naturels ces dernières années

Au cours de ces dernières années, plusieurs incendies de grande ampleur ont ravagé des hectares d'espaces naturels. Ces feux, souvent alimentés par des conditions météorologiques extrêmes et des pratiques humaines négligentes, causent des dégâts considérables à la biodiversité locale, menacent des habitations et perturbent l'activité agricole.

En 2022, le département des Deux-Sèvres a été sévèrement touché par les incendies avec 365 sinistres affectant 764 hectares de végétation. La saison 2023 a vu une réduction notable avec 117 sinistres impactant 124 hectares grâce, en partie, à une météo plus clémente mais aussi à des gestes de prévention appliqués par les agriculteurs et plus largement les citoyens.

Impacts environnementaux et économiques des feux d'espaces naturels.

Les feux d'espaces naturels ont des conséquences dévastatrices sur l'environnement. Ils détruisent la faune et la flore, dégradent les sols, et contribuent à la pollution de l'air. Sur le plan économique, les agriculteurs subissent des pertes importantes, tant en termes de récoltes que de matériels.

La situation météorologique favorable de ce début de saison estivale 2024 a permis de préserver la biodiversité et de minimiser les impacts économiques pour les agriculteurs qui commencent leurs moissons depuis quelques jours. On dénombre seulement 7 interventions de feux d'espaces naturels depuis ce début d'année.

Une collaboration étroite avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres pour garantir la protection des exploitations agricoles face aux départs de feux.

Lors de l'année exceptionnelle de 2022, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres fut le 4ème de la zone Sud-Ouest en nombre de feux d'espaces naturels, le 3ème en surfaces brûlées et le 1er en termes de surfaces brûlées de type cultures.

Depuis cette année exceptionnelle, la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et le SDIS 79 ont intensifié leur collaboration afin de lutter ensemble contre les feux.

Deux axes de travail ont été fléchés :

- Le renouvellement de l'analyse partagée des risques, en utilisant des indicateurs des moissons.
- Des actions locales de communication et de prévention mises en place avec les acteurs du monde agricole.

Conseils de prévention pour les feux d'espaces agricoles

En parallèle de ces actions, la vigilance et les mesures préventives demeurent essentielles pour protéger notre environnement. En appliquant les conseils de prévention, les agriculteurs peuvent réduire considérablement le risque de feux et protéger à la fois leurs cultures et leur environnement.

La vigilance et la préparation sont les clés pour prévenir les incendies.

Entretien des zones sensibles :

- Débroussailliez régulièrement autour des bâtiments, des clôtures et des zones de stockage.
- Éloignez les matériaux combustibles (bois, foin, carburant) des sources de chaleur et des bâtiments.

Équipement et infrastructure :

- Installez des pare-feux et des bandes de terre non cultivées pour ralentir la propagation des incendies.
- Assurez-vous que le matériel agricole est en bon état de fonctionnement, notamment les systèmes d'échappement et les moteurs.

Surveillance et alerte :

- Mettez en place un système de surveillance pour détecter rapidement les départs de feu.
- Formez le personnel agricole aux procédures d'urgence et de lutte contre les incendies.

Pratiques agricoles :

- Évitez d'utiliser des outils pouvant produire des étincelles à proximité de matériaux inflammables.
- Évitez les travaux agricoles mécaniques (récolte, broyage, moissonnage) lors des jours de risque élevé d'incendie.



Pour plus de conseils, le SDIS 79 et la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ont constitué un kit de bons conseils : avant, pendant, après la moisson.

Adaptons tous nos comportements en période estivale

Outre la prise en compte des facteurs de risque par les agriculteurs durant la période des moissons, chacun doit prendre conscience de la nécessité d'adapter ses propres comportements en période estivale.

Que nous habitions en campagne, à proximité d'un bois ou d'une forêt, dans nos promenades ou sorties en nature, il est nécessaire de veiller à ne pas créer de risques qui engendreraient un départ de feu.



CONTACT PRESSE

Laure BETEAU
Chargée de communication
l.beteau@sdis79.fr
05 49 08 18 44 - 07 87 08 55 38